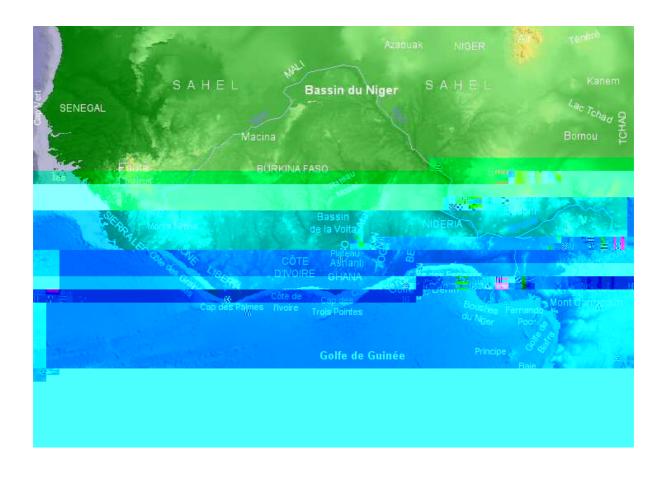
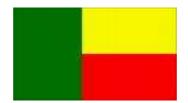
REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE





INTROD

Informations préliminaires indicatives sur les limites extérieures du plateau continental du Bénin

Informations préliminaires indicatives sur les limi

Informations préliminaires indicatives sur les limites extérieures du plateau continental du Bénin

Dans la pratique, aucun Accord n'a été signé avec le Togo. En ce qui concerne le Nigeria, un Traité portant délimitation de la frontière maritime a été signé le 04 août 2006.

détermine les principaux points de la frontière maritime commune dans son Article 2. |4617(c)-0.295|71(mx)|+4L@3tdan(s)ts012955585(rjp)|86766(93717824))43211531893(2((0)-12)22.d1765)24c3341.3)|+649555(rj0)T.e16259(i)]T.

Comme précisé dans le paragraphe 6 de la présente communication, ce Traité

F	3°01′ 39.9″ N	2°55' 51.3" E
G	3°00′ 50.1″ N	2°49' 47.2" E
Н	3°00' 15.6" N	2°44′ 26.0″ E

la limite de 200 milles marins fixées en fonction du critère de la distance. Ce test consiste à démontrer que le prolongement naturel du territoire terrestre jusqu'au rebord externe de la marge continentale s'étend au-delà d'une ligne définie comme étant située à 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale.

Aux fins de la Convention, « a) l'Etat côtier définit le rebord externe de la marge continentale, lorsque celle-ci s'étend au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale, par :

- i) Une ligne tracée conformément au paragraphe 7 par référence aux points fixes extrêmes où l'épaisseur des roches sédimentaires est égale au centième au moins de la distance entre le point considéré et le pied du talus continental ; ou
 - ii) Une ligne tracée conformément au paragraphe 7 par référence à des points fixes situés à 60 milles marins au plus du pied du talus continental.
- b) Sauf preuve du contraire, le pied du talus continental coïncide avec la rupture de pente la plus marquée à la base du talus. »

La Convention contient deux dispositions complémentaires énonçant la définition de la marge continentale et de sa largeur jusqu'à son rebord externe : la

après dénommées les formules, est une disjonction inclusive :

naturel immergé de son territoire terrestre jusqu'a

que les effets d'une combinaison de processus tectoniques et océaniques le long du PAE ont créé une marge continentale complexe qui a évolué en trois phases, reconnaissables par des changements très importants de la profondeur de l'eau et dans la sédimentation. La phase d'écartement initiale crée une série de petits bassins ayant une connexion restreinte avec l'océan et sujets à un remplissage rapide de dépôts clastiques. La deuxième phase est celle de la marge transformationnelle continent-océan au Crétacé moyen donnant naissance à une connexion entre l'Atlantique Sud et Centrale dans les eaux profondes. Depuis le Crétacé supérieur, la sédimentation le long de la marge a mené à un affaissement continu du socle (Benkhelil et al., 1995). Le cisaillement le long de plusieurs zones de fractures a produit des segments de marge distincte et une architecture marginale complexe.

Les détails du phénomène de cisaillement entre les plaques africaine et américaine font encore l'objet de recherches et divergences, mais il est clair que la marge continentale de la République de Bénin fait partie d'une marge continentale transformationnelle qui s'est formée au moment de la rupture entre les deux plaques, au Crétacé.

5 – DÉL

signé avec ce dernier pays, le 04 août 2006, un Traité portant délimitation de la frontière maritime commune.

En se référant, dans son préambule, à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, signé le 10 décembre 1982 à Montego Bay, et soucieux des intérêts que les Parties ont en commun en tant que voisins immédiats et dans un esprit de fraternité et de bonne volonté, ce Traité dispose, en son article 2, que la frontière maritime entre les deux pays, « partant d'un point A de coordonnées géographiques latitude : 06°22′29,5′N, longitude : 02°42′25,3′E, situé à l'intersection de la ligne frontière terrestre bénino-nigériane avec la ligne côtière, établi et accepté comme point de référence par les deux pays, suit :

- « i) une ligne géodésique d'azimut 17249'37,2'' jusqu'au point B de coordonnées géographiques latitude : 05°26'44,4''N, longitude : 02°49'26,3''E ;
- ii) à partir du point B, la ligne frontière d'azimut 175°05′59,8′′ rejoint le point C de coordonnées géographiques latitude : 03°34′36,4′ N, longitude : 02°59′03,1′′E ;
- iii) du point C, la ligne frontière d'azimut 1853 2'33,5'' se dirige vers le point D de coordonnées géographiques latitude : 03'01'39,9' N, longitude : 02'55'51,3''E situé sur la ligne des 200 milles marins de la Zone Économique Exclusive du Bénin ;
- iv) du point D, la frontière continue sur la ligne des 200 milles marins en suivant une ligne d'azimut 262°12′42′′ jusqu'au point E de coordonnées géographiques latitude : 03°00′50,1′′N, longitude : 02°49′47,2′′E ;
- v) du point E, elle suit une ligne d'azimut 263°52 ´10´´ jusqu'au point F de coordonnées géographiques latitude : 03°00´15,6´´N, longitude : 02°44´26,0´´E ;
- vi) A partir du point F, la frontière maritime continuera vers le Sud Ouest suivant le même azimut de la ligne géodésique des points E et F, jusqu'à un point de rencontre à retenir entre les deux signataires du présent Traité et un pays tiers. »

Dans la mesure où le Bénin a passé avec succès le t est d'appartenance

Informations préliminaires indicatives sur les limites extérieures du plateau continental du Bénin

complémentaires afin d'identifier précisément les points FOS (pour lesquels des variations significatives ne sont pas exclues). Les points FOS ci-après et les points de limite extérieure préliminaires correspondants sont donc soumis ici à titre d'information préliminaire. Ils peuvent ultérieurement être sujets à révision.

6.1. Bases de données existantes

Les figures 3 et 4 montrent les tracés correspondant aux données bathymétriques et sismiques disponibles afin d'estimer si la République du Bénin remplit les critères de détermination d'un plateau continental s'étendant au-delà de la ligne des 200 milles marins (test d'appartenance).

La plus grande partie des données bathymétriques et sismiques proviennent du Geophysical Data System (Geodas) du NOAA National Geophysical Data Center (NGDC) au Colorado, États Unis d'Amérique.

Des données bathymétriques et sismiques complémentaires proviennent de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et du Marine Geoscience Data Management System (MG_DMS).

Les grilles bathymétriques dérivées par satellite ETOPO2, ETOPO1 et SRTM30plus_S -7.49466(i)1.87122(q)5.67474(u)-4.33117(.a17(i)1.87122(t)-2.164.33117()-2.1122

Les analyses de données ont été faites à l'aide du logiciel Geocap et de son module CNUDM (www.geocap.no). La méthodologie employée est décrite dans la documentation du logiciel.

6.2. Points de pied de talus continental

Plusieurs points FOS ont été identifiés sur les profils bathymétriques à faisceau unique provenant de la base de données GEODAS. Deux de ces points FOS établissent que la zone de plateau continental

Le point FOS-2 est situé au pied du talus continental de la République du Bénin et de la République Togolaise. La base du talus continental est déterminée par

2377	1°38′ 00" E	5°41′ 00" N
2652	1°38′ 00″ E	5°35′ 00″ N
3000	1°38′ 00″ E	5°22′00″N
3222	1°38′ 00″ E	5°12′00″N
3308	1°38′ 00″ E	5°02' 00" N
3612	1°38′ 00″ E	4°47′ 00″ N
3767	1°38′ 00″ E	4°33′ 00″ N
3913	1°38′ 00″ E	4°17′00″N
4000	1°38′ 00″ E	4°03′00″ N
4169	1°38′ 00″ E	3°5′ 30″ N
4060	1°38′ 00″ E	3°37′ 00″ N
4133	1°38′ 00″ E	3°23′ 00″ N
4383	1°38′ 00″ E	3°08′ 30″ N
4371	1°38′ 00″ E	2°27′ 00″ N
4582	1°38′ 00″ E	1°53′ 00″ N
4574	1°38′ 00″ E	1°32′ 00″ N
4702	1°38′ 00″ E	0°25′ 00″ N
L	l .	l .

<u>Source</u>: Carte internationale Océan Atlantique Nord-Côte d'Afrique de Sassandra à Lagos INT 2087-7187, Publiée par le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine, (1988)

Quant au Profil bathymétrique du plateau continental du Bénin le long du Méridien 2°00'00", il se présente ainsi :

BATHYMETRIE	LONGITUDE	LATITUDE
(m)		
0	2°00' 00'' E	6°18′51″ N
20	2°00' 00" E	6°14' 17" N
100	2°00' 00'' E	6°05′09" N
200	2°00' 00'' E	6°03′ 26″ N
500	2°00' 00'' E	6°02′17" N
1000	2°00' 00'' E	6°00' 00" N

1500	2°00′00″ E	5°57' 42" N
2000	2°00' 00'' E	5°52′ 30″ N
2500	2°00' 00'' E	5°45' 00" N
3000	2°00′ 00′′ E	5°30′ 00″ N
3320	2°00′00″ E	5°00′00″N
3500	2°00′00″ E	4°57' 42" N
4000	2°00′00″ E	4°13′51″ N
4030	2°00′00″ E	4°00′ 00″ N
4047	2°00′00″ E	3°51′ 05" N
4250	2°00' 00'' E	3°18′ 25" N
4250	2°00' 00'' E	3°00′00″N
4519	2°00' 00'' E	2°24′ 14″ N
4261	2°00' 00'' E	2°05′ 46″ N

1000 2°30' 00" F 6°01' 00" N			
1000 2 30 00 E 0 01 00 1	1000	2°30′00″ E	6°01′00″ N

nformations préliminaires indicatives sur les limites extérieures du plateau continental du Bénin	
carrés.	

7. ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER COMPLET ET DATE PRÉVUE POUR SA SOUMISSION

La présente communication se base sur les données disponibles auprès des organisations et des institutions intergouvernementales compétentes.

L'utilisation de la base publique de données géophysiques marines mondiales de GRID-Arendal constitue une documentation pertinente pour établir les points FOS mentionnés ci-dessus et la preuve prima facie que le plateau continental de la République du Bénin s'étend au-delà de la ligne d'équidistance des 200 milles marins depuis la ligne de base.

Dans le cadre de la poursuite des travaux en vue de la collecte de données exactes sur la position de points du pied de talus continental et de la constitution du dossier technique définitif, le Bénin saisira l'opportunité des travaux d'acquisition de données sismiques en cours d'exécution dans sa Zone Économique Exclusive pour demander à la Compagnie TGS- LOPEC de tirer les lignes sismiques supraindiquées.

Les Directrices Scientifiques et Techniques (STG) de la Commission contiennent les instructions relatives au type et à la qualité des données nécessaires pour corroborer les conclusions soumises par un État côtier à la Commission quant aux limites de son plateau continental. Le chapitre 9 des STG comprend des recommandations quant au format et quant à la teneur d'une communication de ce type. Toutefois, les STG n'indiquent aucune procédure particulière pour ce qui concerne la planification et l'organisation du projet de préparation d'une communication.

Plus de détails sur la conduite d'un tel projet se trouvent toutefois dans le Manuel

- 3- planifier et acquérir les données ;
- 4- analyser toutes les données et produire toute la documentation scientifique et technique pertinente ;
- 5- préparer la demande finale ; et
- 6- fournir un soutien technique au niveau politique à travers toutes les étapes du projet.

L'« Information préliminaire indiquant les limites extérieures du plateau continental » présentée dans ce document démontre que la République du Bénin a passé le test d'appartenance. La prochaine étape consistera à préparer une étude théorique.

Selon le Manuel, une étude théorique doit comprendre les actions suivantes :

- 1- rassembler et organiser toutes les données préexistantes ;
- 2- analyser les données en conformité avec l'article 76 ;
- 3- identifier les zones de pertinence critiques pour des études complémentaires ;
- 4- diviser la zone géographique concernée selon l'applicabilité des dispositions concernant les formules et les contraintes ;
- 5- identifier la nécessité d'obtenir davantage de données ; et
- 6- déterminer les plans de relevés préliminaires, les estimations de coûts et les recommandations pour le travail à venir.

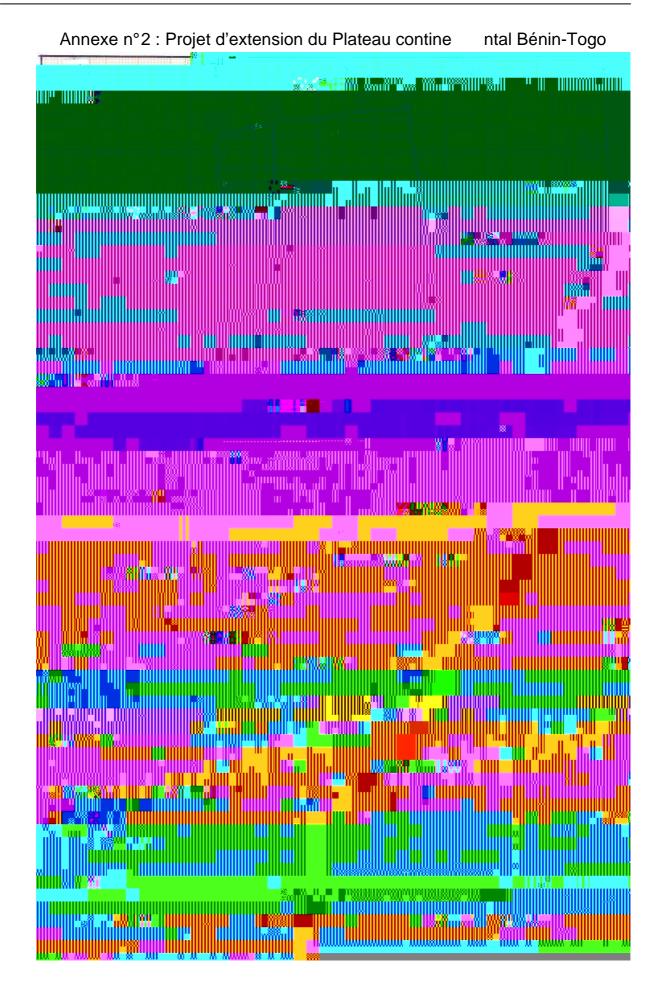
Pour financer les activités liées à la préparation d'une demande, la République du Bénin se portera candidate au « Fonds d'affectation spéciale devant aider les États en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à préparer les dossiers destinés à la Commission des limites du plateau continental, conformément à l'article 76 de la Convention des **Nations** Unies le droit la (Fonds spécial) sur de mer » (http://www.un.org/Depts/los/clcs_new/trust_fund_article76.htm).

Le Fonds spécial ne finance toutefois pas l'acquisition des données; par conséquent, l'étude théorique s'intéressera aux moyens permettant d'assurer le financement de l'acquisition de données complémentaires, si les études à venir montrent qu'elle est nécessaire à la délimitation de l'étendue du plateau continental de la République du Bénin au-delà des 200 milles marins.

La République du Bénin s'apprête à rapporter régulièrement les progrès relatifs aux démarches susdites. Il est prévu qu'une demande complète sera adressée dans les trois ans, à moins que des circonstances imprévues ne mènent à réviser ce délai.

CON

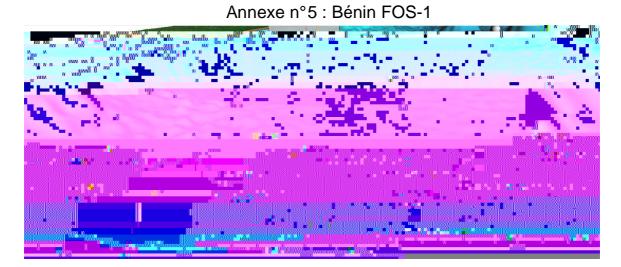
ANNEXES



illin we ii:16161610 × 10166996m/

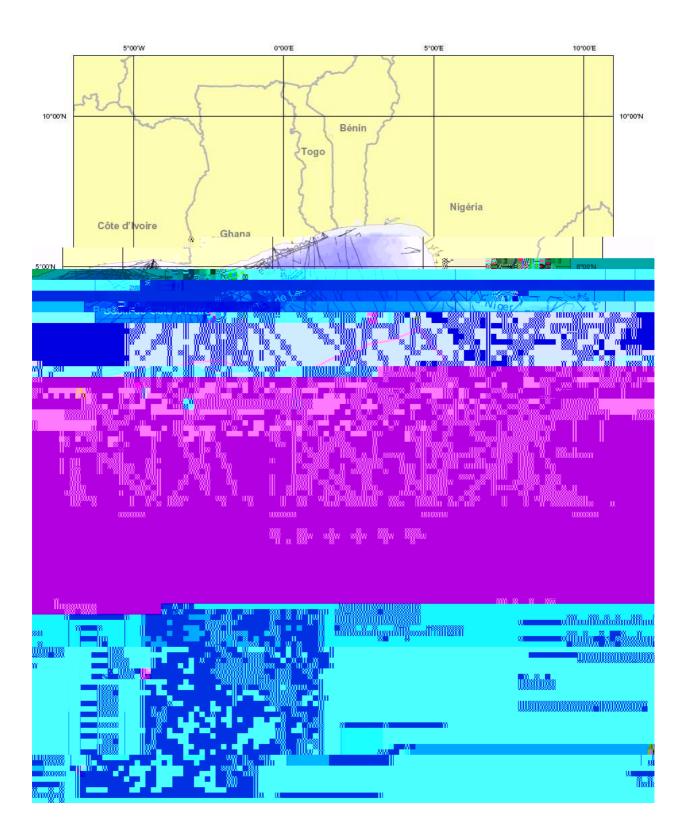


Annexe n°4 : Profil bathymétrique le long du mérid ien 2°30' (Bénin)



Analyse du point FOS-1 au pied du talus continental sur la base du profil bathymétrique 71003711 (panneau du bas). Le panneau du haut montre une vue tridimensionnelle de la marge continentale de la République du Bénin d'Ouest en Est, y compris l'endroit où se trouvent le point FO

Informations préliminaires indicatives sur les limites extérieures du plateau continental du Bénin	



Annexe n°9: Map showing echo sounder single

Informations préliminaires indicatives sur les limites extérieures du plateau continental du Bénin	

REFERENCES BIBLIO

Informations préliminaires indicatives sur les limites extérieures du plateau continental du Bénin